# Descriptif type : Marmoleum modal

**Revêtement de sol linoléum en dalles ou en lames**

Fourniture et pose d’un revêtement de sol linoléum en dalles de 25 x 25 cm(1), 25 x 50 cm(1), 50 x 50 cm ou 50 x 75 cm(1), ou en lames de (1) ou 25 x 100 cm(1) bénéficiant d'un Avis Technique n°12/12-1618\_V2 apte à l'usage dans les locaux au plus classés UPEC U4 P3 E1/2 C2 type Marmoleum modal(2).

Selon la norme NF EN 433, sa résistance au poinçonnement sera de 0,08.

Le produit permettra d’améliorer la performance environnementale globale du bâtiment et sera composé de 88 % de matières premières d’origine naturelle (huile de lin, de résines naturelles, de farine de bois, de pigments et de charges minérales)dont environ 73 % d’origine végétale ou « biosourcée ».​ Il sera naturellement bactériostatique et résistera à la brûlure de cigarette.

Il bénéficiera d’une protection de surface d’usine TOPSHIELD² évitant toute métallisation pendant la durée de vie du revêtement et une résistance testée et éprouvée aux agents tâchant type bétadine, éosine…

Les dalles se posent à joints vifs ou soudées à chaud avec traitement des rives selon les dimensions et bénéficient du classement E1/E2 sur béton et E1 sur bois. Pour les petits formats posés à joints vifs classement E1.

Il bénéficiera impérativement d’une garantie de 10 ans et pourra obtenir une extension jusqu’à 6 ans supplémentaires (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant(2)).

**Mode de pose**

Mode de pose :
Pose collée : Mise en œuvre et type de colle (type V40 green) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12.
En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support, l’Entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu’implique le classement E.
E1 : joints vifs sur support béton ou bois (tous formats) ou joint soudés à chaud sur support bois
E1/E2 : joints soudés à chaud sur support béton (formats 50\*50 et 50\*75 cm)
Dans le cas d’une pose sur terre-plein, l’entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12.
L’entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : cordons de soudure – plinthes – formes d’appui en cas de remontées en plinthes…

Entretien :
L’entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d’entretien du fabricant.
La notice d’entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.

**Données environnementales**

* FDES conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES.
* Taux d’émission de TVOC < 50 μg/m3, classe A+ (meilleure classe de l'étiquetage sanitaire).
* Produit exempt de toute substance sujette à restriction (formaldéhyde, pentachlorophénol, Métaux lourds, CMR 1A et 1B) ; conforme au règlement européen REACH\*\*.
* Conçu et fabriqué à partir d'électricité garantie d'origine 100 % renouvelable.
* Envers 100 % PVC.

*\*L’extension de garantie peut s’appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d’un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr). \*\* Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre de règlement REACH.*